

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE-FOY
DU MARDI 17 OCTOBRE 2017**

Convention de prestation de services avec la Communauté d'Agglomération pour l'assistance technique aux projets culturels et d'animations

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Sainte-Foy ne dispose pas de service culturel. Il indique que la Commune a notamment des besoins en terme :

- d'assistance technique, partielle ou totale, des porteurs de projets et municipaux.
- de conseil aux porteurs de projet.

Il précise que la Commune peut confier par convention la gestion de ce service à la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération » et présente, dans ce cadre, un projet de convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération et la Commune de Sainte-Foy.

Le montant annuel de la prestation, forfaitaire et payable par la Commune après service fait, s'élève à 4 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de confier la gestion du service d'assistance technique aux projets culturels et d'animations à la Communauté d'Agglomération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à conclure avec la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération ».

Cette convention s'appliquera à compter de sa signature et pour une durée de trois ans, renouvelable une fois tacitement.

Création d'un groupement de commandes de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique à maître d'ouvrage pour l'entretien et l'investissement des chemins et voiries communautaires et communales

Dans un souci de cohérence en terme de fonctionnalité de projets et dans un but d'économie d'échelle, le Conseil approuve la création d'un groupement de commandes, composé de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne et des communes de Vairé, l'Île d'Olonne, Sainte-Foy, et Saint-Mathurin, pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'entretien et l'investissement des chemins et des voiries. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Projet d'aménagement d'un « Tourne-à-Gauche » Rue du Petit Bois

Dans le cadre de la demande d'autorisation du lotissement « Les Hauts du Lac », l'Agence Routière Départementale impose l'aménagement d'un « Tourne-à-Gauche » pour sécuriser l'accès sur la Rue du Petit Bois (RD 109).

Le Conseil adopte le projet préparé par le Cabinet BSM, d'un montant estimatif de 102 200 € HT, intégrant des bordures d'ilots et une peinture périphérique. Les possibilités d'obtention de subventions vont être étudiées pour réalisation des travaux au printemps 2018.

Travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public

Noël Verdon indique que le SYDEV a réalisé les études concernant le programme de travaux d'éclairage public prévu pour l'année 2017.

Dans le cadre de la création du lotissement « Les Hauts du Lac » il est également proposé de procéder à l'effacement des réseaux haute tension Rue de la Boule et Allée du Plein Air.

Le Conseil approuve le programme définitif comme suit :

Travaux d'éclairage public :

- Eclairage public des entrées du pôle équestre et du centre équestre sur R.D. 109 :
 - Coût : 17 149 € H.T.
 - Participation financière de la Commune (70 %) : 12 004 €.

- Eclairage public de la voie d'accès au lotissement « Les Rives du Lac » (Rue du Lac) :

- Coût : 10 670 € H.T.

- Participation financière de la Commune (100 %) : 10 670 €.

Travaux d'effacement de réseaux haute tension :

- Effacement du réseau haute tension Rue de la Boule :

- Coût : 21 140 € H.T.

- Participation financière de la Commune (50 %) : 10 570 €.

- Effacement du réseau haute tension Allée du Plein Air :

- Coût : 21 050 € H.T.

- Participation financière de la Commune : 11 310 €.

Adoption du projet définitif de Maison de Services

Après présentation du projet, le Conseil adopte le dossier d'avant-projet définitif de la maison de services, d'un montant prévisionnel de 250 000 € HT, et le dossier de consultation des entreprises.

Cette opération sera subventionnée par le Département de la Vendée, dans le cadre du Contrat Vendée Territoires 2017-2020, à hauteur de 125 000 €.

Construction d'un restaurant scolaire

Le Conseil prend connaissance de l'esquisse de restaurant scolaire préparée par le cabinet d'architectes LBLF. Les surfaces ont été légèrement réduites pour respecter l'enveloppe financière prévue. Le Conseil souhaite que le « tunnel » de lavage soit conservé dans la cuisine.

Des estimations vont être demandées pour la fourniture du matériel de cuisine et du mobilier.

Afin de respecter le calendrier prévu, le dossier de demande de permis de construire devra être préparé dans les meilleurs délais.

Décision modificative n° 2 au budget communal 2017

Monsieur le Maire indique qu'une recette non prévue de 68 000 € a été perçue par la Commune au titre d'une régularisation pour l'année 2015 du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux.

Il propose, afin de pouvoir régler les premières dépenses de frais d'études et d'honoraires, d'affecter ces crédits au budget 2017 sur la nouvelle opération « construction d'un restaurant scolaire ».

Le Conseil adopte cette décision modificative.

Point sur le Parc Résidentiel de Loisirs

Les autorisations d'urbanisme ont été délivrées. La présentation du projet sur le site et la pose de la première pierre ont eu lieu le 16 Octobre.

La viabilisation doit être effectuée pour le mois d'Avril 2018 et la commercialisation est en cours.

Point sur l'activité des Commissions :

• **Commission de l'urbanisme :**

- Les commissions urbanisme et voirie préparent un projet de tracé de liaison pédestre entre le Bourg et La Billonnière qui passera par le pôle équestre. La Communauté d'Agglomération a proposé d'apporter son aide sur ce dossier. Un plan global va être réalisé.
- Maurice Génébrier a été nommé porte-drapeau de la Société des membres de la légion d'honneur (Comité des Sables d'Olonne Sud).

• **Commission de l'action sociale :**

- Un projet de maison d'assistantes maternelles a été proposé à la commission. Il faut prendre garde de ne pas déséquilibrer le système existant (micro-crèche, assistantes maternelles). Il est convenu de prendre contact avec le service social de la Communauté d'Agglomération.
- Le prochain rassemblement des Sainte-Foy-de-France aura lieu à Sainte-Foy en Seine-Maritime du 17 au 19 Août 2018.

• **Commission de l'économie et du tourisme :**

- La commission recherche un groupe de producteurs pour les marchés de l'été 2018. Monsieur le Maire souhaite que les promoteurs du PRL soient associés à ces marchés.

- Le marché de Noël aura lieu le Dimanche 17 Décembre sous les halles.
- Il ne sera pas acquis de nouvelles illuminations de Noël cette année.
- **Commission de la communication et de la culture :**
 - Le Conseil Municipal des Jeunes, élu le 13 Octobre, a été installé ce jour par Monsieur le Maire.
 - La commission prépare le téléthon qui sera organisé le 9 Décembre sous les halles. Elle recherche une association pour porter ce projet.
 - Un rendez-vous est prévu en fin de semaine avec les Jeunesses Musicales de France : Il conviendra de demander aux écoles si elles sont intéressées, car les manifestations auront lieu aux Sables d'Olonne.
 - Passeport du Civisme : le programme des actions prévues a été validé. Elles concerneront 48 enfants des écoles. La charte d'adhésion à l'Association des Maires pour de Civisme sera signée le 10 Novembre.
- **Commission de la voirie et des bâtiments :**
 - Les travaux de voirie du programme 2017 sont achevés.
 - Les identités visuelles de la Communauté d'Agglomération sont présentées. Elles seront implantées à l'entrée du Bourg, Rue des Trois Cantons et au pôle équestre sur la RD 109.
 - Les travaux du programme 2017 de mise aux normes d'accessibilité handicapés des bâtiments communaux sont en cours.
- **Commission des sports, des écoles et des jeunes :**
 - Mickaël Bourgeois a assisté à l'assemblée générale de l'Association Gym Foyenne : Les effectifs sont stables et le bilan comptable est positif.
 - Il a également assisté à l'assemblée générale de l'Amicale Laïque : L'Amicale reverse 70 % de ses bénéficiaires à l'école, soit 2 780 € pour l'année scolaire 2016-2017, et participe également au financement d'autres actions (achat de livres, prise en charge de frais de transport, ...).
- **Commission de l'administration et de l'état civil :**
 - Valérie Derval a assisté à l'assemblée générale de l'Association Intermédiaire Contact : Cette association est impactée par la diminution du nombre de contrats aidés.
 - Le recensement de la population sera effectué sur la commune du 18 Janvier au 17 Février 2018.
- **Centre Communal d'Action Sociale :**
 - Une réunion publique a été organisée, en liaison avec l'association ACTIOM, dans le cadre de l'action « Ma commune, Ma santé ». Une nouvelle réunion sera programmée à la MARPA.
 - Le CCAS prépare, en liaison avec la commission de l'action sociale, le goûter de Noël des aînés.